

DUBLIN – Réunion du Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique
Lundi 19 octobre 2015 – 17h00 à 18h30 IST
ICANN54 | Dublin, Irlande

ALICE MUNYUA : Bonjour à tous. Bienvenue à cette session à huis clos du Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique. Nous aimerions commencer par un petit tour de présentation. Je vais commencer par moi.

Mon nom est Alice Munyua, de la commission de l'Union africaine, et je suis la coprésidente de ce groupe de travail.

WANAWIT AHKUPUTRA : Bonjour, Wanawit Ahkuputra. Je suis un des vice-présidents du GAC et je copréside le groupe de travail sur [inaudible].

JOHN FLAHERTY : Bonjour, John Flaherty de l'Agence nationale de lutte contre le crime, Unité responsable de la cybercriminalité, au Royaume-Uni.

NICK SHOREY : Bonjour, Nick Shorey, de l'équipe britannique pour [le GAC].

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

EVA PETSCH : Bonjour, je m'appelle Eva. Je travaille chez [BK] en Allemagne.

ALICE MUNYUA : Oui désolée, c'est une réunion à huis clos du Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique.

KIMMO ULKUNIEMI : Bonjour, Kimmo Ulkuniemi d'INTERPOL, je représente le Complexe mondial pour l'innovation.

[JOE] : Bonjour, [Joe – inaudible]. Je travaille aussi à INTERPOL mais je suis en poste au secrétariat général à [Lyon] en France.

ANNALIESE WILLIAMS : Bonjour, Annaliese Williams, représentante de l'Australie au GAC.

PITINAN KOOARMORNPATANA : Bonjour, Pitinan Kooarmornpatana de l'équipe thaïlandaise du GAC.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bonjour, [inaudible] de la Thaïlande.

BOBBY FLAIM : Bonjour, Bobby Flaim du Bureau fédéral américain des investigations.

LAUREEN KAPIN : Bonjour, Laureen Kapin de la Commission fédérale américaine du commerce.

IRANGA KAHANGAMA : Bonjour, Iranga Kahangama du Bureau fédéral américain des investigations.

STEPHEN TRUICK : Bonjour, Steve Truick de la MHRA britannique.

[THOMAS WALDEN] : Bonjour, [Thomas Walden] de l'Agence américaine de lutte contre les stupéfiants.

JIM EMERSON : Bonjour, Jim Emerson de l'Association internationale des chefs de police.

MIKE FREEMAN : Bonjour, Mike Freeman de l'Agence américaine de lutte contre les stupéfiants.

CARMEN ALVAREZ : Bonjour, Carmen Alvarez de l'Agence américaine de lutte contre les stupéfiants.

KARINE PERSET : Bonjour, Karine Perset, membre du personnel de soutien au GAC.

RUSSELL RICHARDSON : Bonjour, Russell Richardson de l'Autorité des technologies de l'information, aux Îles Caïman.

[ALEXANDER] : Bonjour, Alexander [inaudible] de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bonjour, [inaudible] président et représentant du GAC.

GREGORY MOUNIER : Bonjour, Gregory Mounier d'EUROPOL.

ADRIAN KOSTER : Bonjour, Adrian Koster de l'Unité chargée de la protection d'infrastructures sensibles de l'information en Suisse.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bonjour, [inaudible], conseiller du représentant de l'Inde au GAC.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bonjour, [inaudible], conseiller du représentant de l'Inde au GAC.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bonjour, [inaudible] de la police de la province de Québec.

CATHRIN BAUER-BULST : Bonjour Cathrin Bauer-Bulst de la Commission européenne.

FABIEN BETREMIEUX : Bonjour, Fabien Betremieux, membre du personnel de l'ICANN. Je soutiens l'initiative du cadre sur l'insécurité.

ALICE MUNYUA : Merci beaucoup. J'espère que tout le monde s'est présenté. Oui, s'il vous plait, allez-y.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ: Bonjour, je m'appelle [inaudible]. Je suis le cybercoordinateur de [inaudible] en Inde.

ALICE MUNYUA: C'est bon ? OK. Merci beaucoup à tous. Nous sortons tout juste d'une session publique très intéressante et j'aimerais remercier tous ceux qui sont intervenus. Des questions très pertinentes ont été soulevées, auxquelles nous répondrons en ligne. Nous allons donc aujourd'hui réfléchir à la manière de répondre à ces questions.

Mais très rapidement, la réunion d'aujourd'hui a pour but d'examiner notre programme de travail et d'essayer d'y intégrer toutes les tâches à accomplir à court, voire à moyen terme. Après ça, nous pourrions peut-être évoquer certains PDP, notamment celui de la GNSO. C'est bien que nous ayons un ou deux membres du personnel de l'ICANN avec nous, ils pourront peut-être nous aider. Karine peut nous aider à réfléchir à la manière de procéder, de façon à ce que nous contribuions aux processus de l'ICANN au lieu d'y réagir dans le cadre d'une consultation publique.

Ensuite, nous nous pencherons sur l'Affirmation d'engagements, et plus particulièrement sur la protection des consommateurs et

la concurrence, ainsi que sur les questions soulevées lors de la session publique de tout à l'heure.

Vous pouvez me dire si cet ordre du jour vous semble acceptable, s'il faut ajouter des choses, si vous avez des commentaires ? Bobby ? Non, OK. Approuvons-nous l'ordre du jour tel quel ? Ok, merci beaucoup. Je passe la parole à la Thaïlande pour la première partie de cette session.

WANAWIT AHKUPUTRA : [Maureen], pouvez-vous nous montrer le programme de travail ?

ALICE MUNYUA : Oui, le programme de travail.

WANAWIT AHKUPUTRA : [inaudible] vient de nous rejoindre. Il me semble que le Groupe de travail sur la sécurité publique a deux ou trois [inaudible] ou missions qui sont [également en rapport] avec la spécification 11, [qui a des implications essentielles pour nous], de même que l'avis du GAC de Beijing. Nous avons aussi les différents aspects des questions d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation. Nous avons présenté les travaux menés par différentes unités constitutives. Plusieurs études [inaudible] des inquiétudes quant à notre manière d'intégrer les questions de

sécurité publique dans cette masse de travail et s'intéressent plus à une approche holistique qu'à un examen des différents points car elles se penchent sur plusieurs sujets, comme les IDN (noms de domaine internationalisés), la traduction et la translittération, [inaudible] seulement quelques gTLD, le WHOIS détaillé et les révisions du WHOIS.

Même le GAC. Dans le communiqué de Los Angeles, nous avons noté ce sur quoi nous devons travailler, car nous nous y perdons un peu à propos du WHOIS. Nous avons le modèle de programme de travail du GAC, et je pense que nous devrions travailler sur le cadre. Les conditions de référence sont prêtes et nous avons déjà reçu l'aval du GAC. N'est-ce pas déjà dans le communiqué ? Non, pas encore. Les révisions des spécifications du WHOIS [inaudible] et l'agence de sécurité publique [inaudible] en août 2015. [inaudible] et commenter le rapport initial sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire des groupes de travail chargés du PDP [inaudible] de la GNSO, rédigé par le Groupe de travail sur la sécurité publique, approuvé par le GAC et déjà soumis au Groupe de travail sur le PDP des PPSAI de la GNSO.

La prochaine génération du service d'annuaire de données d'enregistrement est donc en cours. Certains points ont été soulevés par [inaudible], sur lesquels le GAC travaille actuellement dans le cadre de ce projet.

Nous sommes censés nous réunir une deuxième fois. Cette réunion aura lieu à Washington DC ? Oui, le [10] septembre. Et nous avons une participation [inaudible]. Nous aurons une réunion d'une demi-journée [inaudible] aux États-Unis.

Nous soumettrons également [inaudible] au GAC pour commentaire, en vue d'obtenir son aval. La lettre de l'Organisation de ressources de numéros a été approuvée et [diffusée] par le GAC [inaudible]. Pas encore ? OK mais elle est approuvée et nous la soumettrons à [inaudible]. C'est en cours.

Je pense que c'est une étape cruciale car la question de l'IP est essentielle, et il est important pour le [Groupe de travail sur la sécurité publique] de tâcher de faire approuver la lettre sur le WHOIS [inaudible – les adresses IP].

Nous pouvons maintenant examiner différentes thématiques, notamment [inaudible] les investissements, les arnaques en ligne. Nous avons besoin de connaître les détails, savoir ce que seront les résultats de ces travaux. [Alissa] se chargera de cette étude. Avons-nous déjà les noms ? Non, pas encore.

Il y a la question de [inaudible] une plus étroite collaboration entre les responsables de la réglementation [inaudible] soutien des bureaux d'enregistrement et des registres pour répondre à certaines craintes en matière de sécurité publique. Ce projet est

en cours et s'inscrit dans la durée, et je pense que nous devons savoir précisément ce qui doit être fait. C'est bien cela ?

Il y a ensuite la sensibilisation des membres du GAC venant de pays en développement, et la présence d'une agence de sécurité publique dans les régions développées. Je pense que cela fait partie du travail essentiel que nous devons réaliser car la plupart des problèmes que nous rencontrons découlent... Il faut cibler les pays en développement. Ainsi, la Thaïlande fait partie des cibles notées dans la spécification 11 du cadre de sécurité sur les nouveaux gTLD. Fabien est ici, il pourra [inaudible]. Voilà pour la première page. Ce devrait être...

ALICE MUNYUA :

Merci Wanawit. Jusqu'à la réunion en face-à-face du 10 septembre, il me semble que ces activités sont déjà en cours. Donc pour avancer, je propose qu'on évoque la lettre à la NRO qui a été transmise via la liste de diffusion, et peut-être que je peux demander à Bobby du FBI de nous donner rapidement les dernières infos, notamment au sujet des motivations, pour que notre groupe puisse les communiquer via la liste de diffusion pour approbation. J'aimerais vraiment que nous envoyions la lettre au GAC avant la fin de cette réunion. Bobby ?

BOBBY FLAIM :

Pas de problème. L'une des raisons pour lesquelles nous faisons ça, c'est le Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement. Nous travaillons avec les registres en ce moment-même sur le WHOIS des noms de domaine, ce qui est essentiel pour les organisations chargées de la sécurité publique. Mais ce qui est encore plus important, c'est l'exactitude des adresses IP, ce dont nous ne parlons pas forcément à l'ICANN. C'est plutôt un sujet de discussions au sein des Registres Internet régionaux. Le RIR, c'est-à-dire les RIPE, l'ARIN, l'APNIC, l'AfriNIC et le LACNIC se regroupent sous la bannière ce qu'on appelle l'Organisation de soutien à l'adressage. Ils travaillent avec leurs... Ce sont les mêmes organisations. C'est la NRO.

Ensemble, ces cinq RIR œuvrent à l'élaboration de politiques mondiales, car ces groupes concluent des contrats avec des organisations en vue d'obtenir des adresses IP. Ils appellent ces contrats différemment selon les régions. Je sais qu'aux RIPE, au LACNIC et à l'AfriNIC, ils appellent ça un contrat de services de registre. Je crois que les RIPE appellent ça un contrat de membre. Et désolé, mais je ne me rappelle pas du nom utilisé au sein de l'APNIC.

Ce sont des contrats basiques qu'ils signent avec tout type d'organisations, comme un fournisseur de services Internet, un registre internet local qui attribue des adresses IP dans leurs régions respectives.

Mais ces contrats sont complétés, et c'est essentiel, par des politiques. Un peu comme lorsque l'ICANN présente des politiques sur lesquelles la GNSO ou la ccNSO travaillent, les RIR ont des politiques relatives à l'IP.

Je sais que dans notre région et dans celle des RIPE, des agences de sécurité publique encouragent l'exactitude du WHOIS. Cela devient de plus en plus important à mesure que nous passons de l'IPv4 à l'IPv6, surtout avec l'Internet des objets. Tout, de votre téléphone à votre télévision, aura une adresse IP. Ces objets n'auront pas forcément de nom de domaine mais ils auront une adresse IP et c'est une information cruciale en termes d'attribution d'adresses et de transparence dans l'Internet.

Dans le même genre, l'IETF (le Groupe de travail de génie Internet) a rédigé un nouveau protocole WHOIS, appelé Protocole d'accès aux données des registres (RDAP). Ce groupe s'est déjà réuni dans le cadre de cette réunion de l'ICANN pour déterminer la manière d'appliquer ce protocole au niveau politique en termes de noms de domaine. Mais le RDAP est déjà en vigueur au sein des RIR.

C'est essentiel car il s'agit d'une base de données WHOIS centralisée et les informations qui y sont inscrites dépendent

des politiques de l'ICANN relatives aux noms de domaine ou des politiques des RIR relatives à l'IP.

C'est pourquoi nous essayons d'avoir une approche plutôt holistique du WHOIS et la question des adresses IP est centrale. En tant que Groupe de travail sur la sécurité publique, nous souhaitons envoyer une lettre à la NRO, qui comprend les cinq RIR, pour l'informer qu'à l'ICANN, nous avons des exigences en termes d'exactitude du WHOIS des noms de domaine et des pratiques et que ce serait très utile aux agences de sécurité publique si cela était reflété dans les politiques relatives aux adresses IP.

La lettre que vous avez reçue, de même que les informations complémentaires que vous, Alice, avez fait circuler la semaine dernière explique pourquoi nous en avons besoin et appelle à l'élaboration de politiques relatives au WHOIS de l'IP mondiales et cohérentes, pour permettre aux agences de sécurité publique de trouver facilement les informations concernant l'attribution d'une adresse IP.

Certains problèmes que nous rencontrons sont dus à cette absence d'exactitude du WHOIS, c'est pourquoi nous prenons ces mesures. Bien souvent, lorsque les RIR attribuent des adresses IP à des FSI ou à des registres internet locaux, ils sont ensuite amenés à réattribuer des adresses IP. Et dans ces cas-là,

il est de plus en plus difficile d'assurer l'exactitude du WHOIS car bon nombre de ces réattributions ne sont pas forcément signalées. Voilà nos motivations.

J'espère que ça vous aide à mieux comprendre la situation. C'est un processus un peu compliqué mais il est fondamental parce qu'à l'ICANN, nous sommes concentrés sur le WHOIS des noms de domaine, mais le WHOIS de l'IP est plus important et l'ICANN n'y consacre pas forcément le temps et l'énergie nécessaires, mais les RIR font partie de la sphère de la gouvernance de l'Internet. Et maintenant, avec la transition de l'IANA, ce sujet va devenir de plus en plus crucial.

J'espère vous avoir bien décrit la situation. Si vous avez des questions, je serais heureux d'y répondre.

ALICE MUNYUA : Merci beaucoup Bobby. Des commentaires ou des questions ?
Oui, l'Inde, allez-y.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Juste un commentaire rapide. Je voudrais simplement rebondir sur ce que vous avez dit. Il y a une chose que nous avons pu constater – et je pense qu'il y a eu des remarques à ce sujet formulées dans d'autres fora – c'est que tous les RIR, à l'exception de l'AfriNIC, n'ont plus d'adresses IPv4.

Il existe maintenant un réel marché secondaire pour ces adresses, qui nuit à la qualité des informations WHOIS sur les adresses IPv4 enregistrées par les RIR. C'est un problème qui doit être réglé par le biais de politiques mondiales, qui pourront peut-être réglementer le transfert d'adresses IPv4 sur ce marché secondaire. C'est une tâche énorme mais elle est nécessaire.

BOBBY FLAIM :

Oui. Je pense que la requête initiale des RIR va lancer un long processus qui prendra peut-être quelques années. Il y a une chose que j'ai oublié de mentionner, c'est la différence entre les adresses IPv4 et IPv6. Les blocs d'adresses IPv6 seront beaucoup plus gros. Cela signifie que le nombre d'attributions d'adresses va augmenter et qu'il y aura davantage de sous-niveaux d'allocations et d'attributions donc ce sera difficile de conserver des informations à jour et exactes. C'est pourquoi nous nous attaquons dès maintenant à ce sujet en essayant d'agir activement tandis que l'IPv6 se déploie.

ALICE MUNYUA :

D'autres commentaires ou questions ? Oui, allez-y.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

Oui, juste une remarque Bobby. En ce qui concerne la réattribution des espaces IPv6 et de la traçabilité que nous

aimerions avoir, nous avons mené des recherches approfondies sur le WHOIS des RIPE. Je ne sais pas si la lettre vise à exercer une certaine influence mais les fournisseurs d'hébergement gardent des traces des réattributions. Vous voyez au /29 quelques-uns des IP réattribués. Je pense que la politique des RIPE est qu'en cas de réattribution, vous n'avez pas à communiquer tous les renseignements en la matière mais la plupart de ces fournisseurs d'hébergement disposent des données WHOIS que nous cherchons, même si elles ne semblent pas toujours exactes. Mais c'est un début et une piste à suivre, comme le WHOIS des noms de domaine, car nous recevons des mails [inaudible].

L'enregistrement et l'occupation de petits blocs d'adresses IP et de diverses structures d'hébergement résilientes sont là. Jusqu'à présent, il n'y a qu'une seule entreprise [inaudible] vers laquelle se tourner pour connaître votre client, [dans le sud de la Russie].

Je pense que ce serait bien de leur montrer qu'on fait du bon travail et nous voulons plus [inaudible] dans l'IPv6 car [inaudible] dans l'IPv4.

Il existe déjà des politiques au sein des RIR. Et je crois que ce que nous essayons de faire consiste à déterminer s'il s'agit de

bonnes pratiques et si elles fonctionnent bien, auquel cas il faut veiller à ce qu'elles aient une portée mondiale.

On pourrait aller vers eux et ils nous diraient « C'est bien mais nous avons déjà ça ». Et ce serait très bien. Ce pourrait être le point de départ du travail que nous souhaitons accomplir en vue d'avoir des politiques coordonnées au niveau mondial et qui seraient similaires dans tous les RIR.

ALICE MUNYUA : Merci. D'autres commentaires ? Oui, le Royaume-Uni, allez-y.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Merci Alice. Je pense que vous avez souligné un point très intéressant, Bobby, en ce qui concerne l'interdépendance de ces différentes organisations ou organes dans le cadre d'une enquête sur une affaire de cybercriminalité, par exemple, et les différentes solutions envisageables dans une perspective plus globale.

Juste pour ceux qui n'ont pas assisté à la récente session publique, au Royaume-Uni, nous avons formé un sous-groupe britannique composé de représentants des différents organes de sécurité publique concernés. Nous nous réunissons une fois par mois à Londres et nous abordons les questions soulevées par ce groupe.

Mais, conséquence inévitable de l'enthousiasme de toutes ces personnes, les discussions en arrivent souvent à : « Il existe une norme qui pourrait nous aider, si elle était appliquée plus largement, à protéger les messageries électroniques en cas d'envoi de spams. »

Comme vous l'avez dit, il y a des choses que nous pourrions faire avec les RIR pour améliorer leur WHOIS. Des travaux sur les bonnes pratiques sont en cours au sein du Forum sur la gouvernance de l'Internet. Je ne vais pas m'étendre là-dessus mais au Royaume-Uni, je fais un petit travail de coordination car il y a des services gouvernementaux dans mon département qui sont plus concentrés sur l'IETF. Cela intéresse clairement le Home Office.

Donc j'essaie de faire ça et de savoir qui fait quoi, qui d'autre est intéressé par ce sujet et comment nous pourrions intégrer tout cela dans quelque chose de plus large. Ce n'est pas facile. C'est parfois un peu comme descendre dans le terrier du lapin blanc.

Il y a certainement des commentaires qui ont été évoqués dans notre groupe au sujet du DNS, mais la question est en réalité plus vaste, il s'agit de résoudre tous les problèmes liés à la cybercriminalité. Vous pouvez vous concentrer sur un élément précis mais il faut quand même réaliser un travail collectif. C'est

peut-être un point à examiner si des gens ici présents [souhaitent] en discuter.

ALICE MUNYUA : Merci. Bobby, vous avez d'autres commentaires ? Oui, allez-y.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Je pense que l'exactitude des informations sur les registres est fondamentale. Il me semble que lors de la session précédente, quelqu'un a posé une question sur la recommandation. Comment pouvons-nous vérifier les informations ? Je suis nouveau dans ce groupe donc je ne sais pas si la réponse est notée dans les documents disponibles à la NRO. Si ce n'est pas le cas, comment pouvons-nous adresser une recommandation au niveau politique ? Ou devons-nous leur recommander de réfléchir au sein de leur propre groupe de travail à une manière de normaliser les méthodes de vérification de l'exactitude du WHOIS ?

BOBBY FLAIM : Je pense que c'est aux RIR de décider comment ils doivent vérifier les informations. Je sais que l'ARIN, en Amérique du Nord, envoie un courriel pour vérifier les coordonnées des personnes. Il fait ça une fois par an. Mais le problème, c'est que beaucoup de personnes ne répondent pas.

L'un des défis auxquels nous serons confrontés, et il ne faut pas se voiler la face, c'est que comme l'ICANN – ce qui est un peu frustrant pour nous – beaucoup d'organisations agissant pour la gouvernance de l'Internet ne disposent pas vraiment de mécanismes de mise en œuvre. Les RIR peuvent demander encore et encore, très gentiment, mais ils n'obtiendront pas forcément les informations de vérification ou de validation nécessaires.

Mais nous devons bien commencer quelque part et c'est une mesure de ce type que nous leur demandons de proposer. Par exemple, John essaye d'élaborer des pratiques volontaires relatives à la spécification 11. Nous les invitons à envisager d'adopter des politiques volontaires et des mécanismes de mise en œuvre, et à nous éclairer un peu pour que nous puissions les aider. Voilà l'une des raisons. Nous espérons en arriver là.

ALICE MUNYUA :

Merci beaucoup Bobby. Nous aimerions clore ce sujet. Je pense que nous sommes à peu près tous d'accord pour envoyer la lettre. Nous allons laisser à nos collègues aujourd'hui absents quelques jours de plus pour faire part de leurs éventuels commentaires sur la lettre préliminaire et les fondements que nous avons fournis.

Puis, vers la fin de cette semaine ou le début de la semaine prochaine, nous l’enverrons au GAC pour approbation, puis elle sera transmise à la NRO. Sommes-nous d’accord là-dessus ? Oui. Donc nous nous laissons encore quelques jours pour d’éventuels commentaires, et nous envoyons la lettre. OK, merci.

Selon l’ordre du jour, le prochain sujet à aborder concerne les études de cas dans différents domaines. Ce sujet a été évoqué lors de notre réunion en face-à-face du 10 septembre. J’aimerais inviter Laureen et Bobby à reprendre la parole pour nous expliquer brièvement les domaines qui, selon nous en tant que groupe, pourraient nécessiter des études de cas. Donc Laureen ou Bobby ?

LAUREEN KAPIN :

Nous en sommes encore à essayer de déterminer quel est le meilleur moyen d’avancer sur cette question. En résumé, pour ceux qui sont présents et qui ont assisté à la dernière session – c’est-à-dire bon nombre d’entre nous il me semble – nous nous sommes souvent retrouvés à répondre à certaines questions, notamment « Pourquoi le WHOIS est si important ? Est-ce que ça a déjà sauvé des vies ? Est-ce que ça a déjà empêché des infractions ? »

Évidemment, comme ceux d’entre nous qui sont en première ligne du travail d’investigation le savent, comme l’a dit Greg, le

WHOIS est une pièce du puzzle que nous utilisons pour savoir qui se cache derrière des activités illicites, d'où son nom « Who is ». Selon notre expérience et celle de nos collègues en première ligne, c'est utile dans les affaires de protection des consommateurs, les affaires criminelles, les affaires d'exploitation infantile, et il est nécessaire de partager ces histoires. S'il y a des données à partager, combien d'enquêtes sont en cours dans ces types d'affaires ? Nous considérons le WHOIS comme un élément standard des enquêtes. Il contient des informations utiles à partager avec, si j'ose dire, les membres les plus sceptiques de la communauté multipartite.

Voilà ce dont nous avons discuté lors de la réunion du 10 septembre. Comme vous pouvez le déduire des questions posées jusqu'ici, on ne peut pas persuader les gens en leur disant « Voilà notre position, nous savons de quoi nous parlons ». Les gens veulent savoir pourquoi. Les gens veulent des exemples. Les gens veulent aussi entendre des histoires vraies. Ils veulent entendre « Voici l'histoire d'une méchante personne qui essayait d'arnaquer des consommateurs » et savoir que les enquêteurs de la Commission fédérale du commerce ont fait des recherches sur le WHOIS et rassemblé des données pour en arriver à des éléments pointant vers la personne cachée derrière l'adresse électronique, et qu'ils ont pu

mettre un terme à une arnaque consistant à demander de l'argent à des personnes en difficulté financière.

C'est beaucoup plus convaincant que : « Cette information doit être exacte car nous nous reposons dessus pour nos enquêtes. » Voilà l'idée générale. Bobby, vous voulez ajouter quelque chose ?

BOBBY FLAIM :

Non, je ne ferais que répéter ce que vous venez de dire. Greg a fait un boulot formidable aujourd'hui en fournissant des exemples concernant EUROPOL. Voilà pourquoi nous avons vraiment besoin d'exemples internationaux car les gens peuvent penser que ça n'arrive que dans une région en particulier. Ce qui est bien quand on est une agence de sécurité publique, c'est qu'on a tous le même but, surtout quand on est chargé de l'application des lois, c'est-à-dire trouver le méchant. Et les gens veulent entendre ces histoires.

Lorsque nous avons présenté des recommandations relatives à l'application des lois, on nous a répondu : « Pourquoi ? Prouvez-le. Démontrez que vous en avez besoin. »

C'est pour ça que ce genre d'histoires, qu'on peut comparer à des récits de guerre, sont nécessaires faire comprendre la situation aux gens. Pas besoin que les histoires soient longues

ou de présenter des statistiques détaillées à chaque fois. Mais quelques histoires seraient très utiles, quel que ce soit le type d'affaires – botnets, exploitation infantile, enlèvements, meurtres, vols, fraudes visant les consommateurs, produits illégaux ou contrefaits dans le domaine de la santé qui se révèlent nuisibles, voire mortels.

Nous avons des exemples très parlants qui soulignent la nécessité de notre travail. Nous voulions mettre cela en avant et faire comprendre aux gens que nous essaierons au fur et à mesure de donner des exemples et de réclamer certaines choses, comme l'exactitude du WHOIS, du service d'enregistrement fiduciaire, du DNS et de l'IP. Si nous demandons cela, c'est qu'il y a une raison.

LAUREEN KAPIN :

Peut-être que nous pouvons même... Je suis simplement curieuse. Faisons un petit sondage informel. Qui dans cette pièce représente une agence qui a recours aux informations du WHOIS pour ses enquêtes ? La plupart d'entre nous donc.

Dans ce cas, nous vous demandons de partager les histoires intéressantes que vous connaissez. Si le WHOIS fait partie des outils utilisés systématiquement lors d'une enquête, dites-le nous. Nous savons tous ce qu'il se passe dans nos agences respectives, mais ce serait bien de partager ces informations

pour que nous puissions les diffuser aux membres les plus sceptiques de la communauté.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Voulez-vous aussi des informations concernant la manière dont les services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire sont utilisés par les bandes criminelles ?

LAUREEN KAPIN : Oui. Merci de souligner ce point, c’est évidemment lié au WHOIS. Nous savons que certains fournisseurs de ce type de services sont plus réactifs aux demandes d’agences chargées de l’application des lois que d’autres.

BOBBY FLAIM : C’est ce que nous avons fait. En fait, au FBI, certains me disaient : « Les criminels n’utilisent pas les services d’anonymisation parce qu’ils doivent les payer. » Et moi, je leur répondais : « Oui, mais ils les utilisent quand même. » Il faut avoir conscience de ça.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Je m’occupe des affaires ayant trait au milieu médical. Dans les nouvelles affaires sur lesquelles j’enquête, je dirais qu’environ 90 % des criminels utilisent maintenant des services

d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire. C’est très rare que je voie des données WHOIS. En fait, quand j’en vois, j’ai tendance à savoir tout de suite qu’elles sont fausses. Mais au moins, ce n’est pas [inaudible].

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Je voudrais juste rebondir rapidement sur ce que vous dites. Il me semble que maintenant, les services de domaine – je pense notamment à Google Domains – offrent gratuitement des services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire. Donc les criminels n’ont même pas besoin de payer. Ça fait partie des services de base.

ALICE MUNYUA : OK. Merci. Nous sommes d’accord pour dire que c’est un sujet sur lequel nous devons travailler. Nous allons commencer par achever ce document. Vous vous présenterons le résultat et nous demanderons qui parmi vous a des études de cas à partager pour que nous puissions avoir quelque chose de concret.

LAUREEN KAPIN : Alice, ce serait aussi très utile si quelqu’un voulait bien se porter volontaire pour superviser cette tâche parce qu’au fur et à mesure, nous allons avoir plus de travail que nous devons nous

répartir. Si nous pouvions utiliser les compétences des personnes présentes, cela nous rendrait tous plus efficaces. Donc ce serait bien que quelqu'un se porte volontaire pour superviser tout ça.

ALICE MUNYUA : Merci Laureen. Avons-nous un ou une volontaire ? Super, merci.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Juste pour info, Greg s'est porté volontaire et nous lui en sommes très reconnaissants.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Quel est le délai d'envoi des commentaires ? J'imagine qu'il est assez court ?

ALICE MUNYUA : Ça varie, je pense que ça dépend du travail sur lequel nous voulons nous concentrer et des domaines dans lesquels les études de cas devraient donner des exemples. Il me semble que ça varie. Une fois que nous aurons identifié les domaines sur lesquels travailler, nous vous tiendrons informés.

Oui, Greg ? Allez-y.

GREGORY MOUNIER : Je pense que nous pouvons avoir un document à la disposition de tout le monde dans lequel nous noterions les histoires à utiliser. Ce serait comme une base de données dans laquelle puiser. J'ai deux ou trois histoires que j'ai notées la semaine dernière mais j'en ai entendu beaucoup d'autres. Même chose pour les enregistrements fiduciaires.

Je pense que c'est bien. Cela aide même les gens ailleurs à élaborer une sorte de récit que l'on peut utiliser avec les parties prenantes lorsque nous nous réunissons. Au moins, n'étant pas un expert, lorsque je regarde ces histoires avec mes collègues, je me sens plus à même de débattre et d'exposer nos questions principales.

Je serais heureux de commencer un tel document. Vous pouvez donc m'envoyer vos histoires et je les noterai dedans.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Greg, est-ce qu'il est possible d'avoir les actualités de chaque réunion ou c'est trop ? Comme ça, on pourra venir à chaque réunion de l'ICANN en sachant ce qu'il s'est dit récemment.

GREGORY MOUNIER : Oui, bien sûr. Si nous en avons besoin, je peux m'en occuper.

Je ne sais pas trop comment on pourrait s'y prendre. À la réunion de Los Angeles, j'en parlais à Cathrin. Nous avons une sorte de « bible » de l'application des lois. Oui, s'il vous plait, le document A.

Ça peut être un des tableaux dont on pourrait avoir une copie papier et une copie informatique à mettre à jour de temps en temps, et qui pourrait servir d'archive à tous, histoire d'avoir les informations à disposition même s'il arrivait quelque chose à l'un d'entre nous.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Nous pensons que vous allez vivre longtemps Greg, ne vous inquiétez pas.

GREGORY MOUNIER : Non, mais c'était juste une idée. Je pense que ce qu'a dit Wanawit était très intéressant et qu'on pourrait mettre ce document à jour pour chaque réunion et au fur et à mesure des demandes spécifiques, comme pour les enregistrements fiduciaires, les adresses IP et les spécifications du WHOIS.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Je vais le faire circuler pour que tout le monde y jette un œil. Je trouve ça très utile. Encore merci à Bobby et Laureen, qui j'imagine, ont mis ça sur pied.

ALICE MUNYUA : Conseil de l'Europe, allez-y.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Je me demandais juste en quoi nous pourrions être utiles, en tant que Conseil de l'Europe. Nous avons le Comité de la convention sur la cybercriminalité, qui réunit les États parties à la Convention du Budapest sur la cybercriminalité. Ainsi, vous pourrez rencontrer certains de mes collègues, certains d'entre vous participent déjà.

Beaucoup d'activités de sensibilisation sont en cours auprès des pays en développement. Il y a aussi la Conférence Octopus sur la cybercriminalité.

Je n'en ai pas parlé avec mes collègues mais je me demande si nous ne pourrions pas aller vers ces groupes pour les inviter à partager avec nous les bonnes pratiques ou les études de cas dont vous parliez.

Je ne sais pas si mes collègues ont abordé ces questions directement et j'aimerais vous en parler avec vous si nous pouvons repenser de tout ça plus tard. Merci.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : J'allais dire quelque chose dans le même genre. L'une des personnes présentes à la session précédente a posé une question destinée au groupe de travail, pour savoir s'il y avait eu collaboration avec la communauté de la sécurité.

La cybercriminalité devient de plus en plus matière à une coordination entre le public et le privé. Une organisation comme la [NCFDA] pourrait choisir quelques études de cas relatives à la sécurité. Les personnes [inaudible] se reposent constamment sur le WHOIS dans le cadre de leur travail. En travaillant ensemble, cela pourrait être encore plus productif.

ALICE MUNYUA : Merci. Si vous pouviez les mettre en relation avec Greg, il pourra ensuite s'occuper de tout ça. Merci. Allez-y.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : J'ai juste une petite remarque sur les réunions des groupes de travail régionaux [inaudible] sur la cybercriminalité [inaudible]. La prochaine réunion aura lieu en Afrique dans deux

semaines. Voilà un message à faire passer aux différents pays pour qu'ils nous fassent part de leurs expériences. La réunion suivante pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord se tiendra en décembre. C'est une excellente occasion de recueillir quelques histoires et exemples.

ALICE MUNYUA :

OK, merci. Le prochain point de l'ordre du jour concerne la promotion de la collaboration entre les responsables de la réglementation afin d'obtenir le soutien des bureaux d'enregistrement et des registres en vue de répondre aux questions de sécurité publique. Je ne sais pas trop comment procéder. Les membres du groupe de travail ont une idée ?

Il s'agit d'une proposition de l'Organisation des États américains, et je pense que c'est plutôt lié à la sensibilisation. J'imagine qu'on pourrait réfléchir à la manière de mener des activités de sensibilisation. Par exemple, INTERPOL organise cet événement en Afrique. Il y aura ensuite la réunion à Marrakech, ce qui encouragera peut-être l'Union africaine à réunir dès que possible le maximum d'agents chargés de l'application des lois en Afrique. Donc d'une certaine façon, nous encourageons déjà la collaboration, le renforcement des capacités et la sensibilisation. Oui, allez-y.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Juste une autre remarque. Nous avons communiqué des informations à tous les 190 pays membres au sujet de la réunion de l'ICANN qui se tiendra à Marrakech et des candidatures au programme de bourse.

ALICE MUNYUA : Ce pourrait être une bonne occasion de poursuivre cette discussion et peut-être de proposer certaines activités. Le GAC devra examiner notre programme de travail pour déterminer si nous aurons besoin de ressources pour chaque événement ou activité que nous notons. Mais nous pouvons poursuivre ces discussions à moins que quelqu'un ait un autre commentaire à ce sujet. Oui ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : J'aimerais faire une proposition concrète. Est-il possible qu'à chaque réunion [inaudible] normalement dans le pays hôte et l'expérience des parties prenantes [inaudible] ce pays peut être différent ? Peut-on avoir la session [inaudible] travailler avec ce pays hôte et voir les structures, la façon dont ils travaillent et régler les problèmes ? Est-ce possible ? Comme ça, nous aurons un ordre du jour précis à communiquer aux parties prenantes, et nous pourrions partager nos expériences et chercher à savoir ce que chaque pays fait. Nous pourrions avoir ce type de document. Nous avons parlé à l'hôte sur place. Est-ce

possible ? Autrement, nous ne savons pas quel pourrait être le but [inaudible] les pays hôtes un par un. Et ensuite [inaudible] inviter les parties prenantes qui [inaudible] dans le pays et assister à une session spéciale sur le pays hôte avec [inaudible].

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Excusez-moi de reprendre la parole mais il ne s'agit pas seulement d'application des lois. Nous parlons aussi d'autres domaines, n'est-ce pas ? Par exemple, j'ai des collègues qui s'occupent des pharmacies et des soins pharmaceutiques en ligne, ce genre de choses. J'ai des informations sur différents consortiums qu'on pourrait contacter. Cela dépend vraiment de l'ampleur du travail que vous voulez mener. Par ailleurs, est-ce que vous voulez inviter certains groupes à participer ? Je veux dire, les inviter explicitement.

ALICE MUNYUA : Oh oui, s'il vous plaît.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : J'ai passé une bonne partie de ma vie à essayer d'établir des relations avec les bureaux d'enregistrement et les registres à travers le monde. Nous avons une excellente relation avec NomiNet, le registre britannique. Et je pense que nous avons une relation plutôt bonne avec un certain nombre de registres dans

le monde. Nous essayons sans cesse de repousser les limites mais au final, tout est une question de confiance. Cela prend du temps d'instaurer cette confiance.

L'un des problèmes qui se posent, c'est que nous leur donnons différents types d'information lorsque nous voulons quelque chose. Par exemple, si nous voulons obtenir la suspension d'un nom de domaine, nous n'allons pas procéder de la même manière selon le pays auquel nous nous adressons. Nous devons commencer par étudier la standardisation des requêtes.

Je prends un exemple. Nous avons récemment collaboré avec des Américains ou des Russes, ce qui implique des informations ou des requêtes différentes. Je pense que nous devrions essayer de normaliser précisément ce que nous attendons des différentes organisations. Il y a peut-être besoin d'un intermédiaire, que ce soit INTERPOL ou EUROPOL, ou une organisation de ce genre, mais je pense que nous devons prendre un peu de recul pour mieux voir comment procéder. Peut-on créer un modèle de formulaire sur lequel nous serions tous d'accord, que ce soit pour une requête de WHOIS ou pour une demande de suspension ? Nous devrions essayer de nous caler sur un modèle. C'est comme ça que je vois les choses pour aller de l'avant.

WANAWIT AHKUPUTRA : Je reviens sur la remarque du Conseil de l'Europe. Oui, il n'y a pas que des représentants d'agences d'application des lois dans notre sous-groupe. Nous avons aussi des personnes travaillant dans les domaines de la propriété intellectuelle et de la protection des données.

Seulement quelques commentaires et questions formulés lors de la précédente session exprimaient des craintes quant à une base de données WHOIS publique. La dame à l'autre bout là-bas a fait remarquer, et c'est très juste, que certains commentaires publics avaient trait au PDP des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Il me semble avoir ensuite entendu des remarques sur ces services. Après ça, certains ont indiqué que des données WHOIS avaient été publiées en ligne.

Il semble que beaucoup de personnes craignent que ce groupe de travail ne vise qu'une chose : rendre le WHOIS public.

Je ne pense pas que ce soit forcément le cas [inaudible] certainement au Royaume-Uni. Je pense que ce groupe essaye de garantir que le WHOIS soit exact et pratique. J'ai eu certains retours de la part de collègues, qui disaient ne pas forcément avoir de problème avec le fait que les données WHOIS soient, dans certains cas, confidentielles, du moment qu'ils réussissent à obtenir sur demande des informations précises et utiles le plus rapidement possible.

J'essaye de voir les choses dans leur ensemble et je pense que certaines personnes pourraient nous aider dans ce domaine.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : J'essaye de [inaudible] s'il est possible de [inaudible] comme le Royaume-Uni l'a déjà [inaudible] afin de bénéficier de la coordination du PSWG dans ce pays, et la Thaïlande essaiera de suivre. Nous essayons de régler les questions qui se posent. Mark a affirmé que c'était possible. Est-il possible [inaudible] pour aider [inaudible] dans ce pays au lieu de [inaudible] une collaboration plus étroite, comme essayer de partager les histoires du PSWG et réunir les parties prenantes qui [inaudible] à Marrakech? Nous pourrions tous alors partager nos expériences, expliquer comment nous savons que le rôle [inaudible] dans ce pays et [inaudible] d'une réunion à une autre. Peut-être qu'au final, nous pourrions former [inaudible] ou un travail de coordination entre les pays participant à chaque réunion de l'ICANN. Est-ce possible? Et pouvez-vous [inaudible]? Si vous pouvez nous aider...

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : [inaudible] Lors de la dernière réunion de l'équipe britannique, il a été dit que ce serait [vraiment bien] d'avoir des réunions d'une heure environ le lundi matin à 9 h. Mais ça ne va pas.

Les personnes présentes ont indiqué qu’elles aimeraient vraiment passer une journée entière là-dessus et faire participer les responsables de la réglementation et les gestionnaires de bureaux d’enregistrement à des ateliers et ce genre de choses. Nous en parlons déjà au Royaume-Uni. Je pense que la prochaine fois, nous essaierons de creuser ces idées et de les partager avec ce groupe.

ALICE MUNYUA : Oui, ce serait très utile de creuser ces idées.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Est-ce que la Thaïlande peut participer ? La Thaïlande et le Royaume-Uni, est-ce vous pouvez nous aider à ce sujet ?

ALICE MUNYUA : OK, donc la Thaïlande et le Royaume-Uni se chargent de cette tâche. Merci. Bobby, vous avez un commentaire à faire ?

BOBBY FLAIM : Non, la seule chose que je voulais dire, c’est que nous avons fait ça par le passé. Wanawit expliquait que nous essayons d’obtenir la participation des parties prenantes dans chaque pays où nous allons. C’est ce que nous avons fait à Buenos Aires. Les sessions portaient alors principalement sur l’application des lois et nous

avons parmi nous les différentes agences argentines chargées de l'application des lois, le représentant de l'Argentine au GAC et les représentants des agences de réglementation et de police.

Ce serait bien si nous profitions de la réunion à Marrakech pour lancer une sorte de premier forum à ce sujet.

ALICE MUNYUA :

OK, merci à tous. Nous avons donc le Royaume-Uni et la Thaïlande qui se chargent de [inaudible] nous indiquer la voie à suivre dans ce domaine. Bien. L'autre sujet concerne la sensibilisation des pays membres en développement. C'est une activité plutôt similaire à l'autre donc il est peut-être possible de mener les deux en parallèle. Ce n'est pas une simple question de collaboration, il s'agit de sensibilisation. Nous pouvons peut-être chercher comment l'ICANN peut nous aider dans le cadre de ses activités de sensibilisation. Nous avons des membres du personnel de l'ICANN avec nous, vous voulez peut-être dire un mot là-dessus ? Le Royaume-Uni, allez-y.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Oui, juste deux ou trois choses. Je suis allé [inaudible] au profit des membres du GAC. [inaudible] obtenir une liste d'agents chargés de l'application des lois qui avaient contribué aux questions de gouvernance de l'Internet.

Chaque année à Londres, ils se réunissent à l'occasion d'un congrès sur l'application des lois eu égard à la cybercriminalité. Ils assistent notamment à une session sur la gouvernance de l'Internet. Il y a une liste des personnes qui y étaient présentes. Je l'ai reçue la semaine dernière et je la ferai circuler aux membres du GAC. C'est particulièrement utile si vous n'avez pas pu contacter les agents chargés de l'application des lois dans votre pays.

Rapidement, en ce qui concerne la sensibilisation, j'ai trouvé que la session que vous avez organisée à Washington était très bien et très utile. Merci beaucoup pour ça. J'ai constaté que l'Organisation des États américains y avait participé, ce qui est une très bonne chose.

Il y a beaucoup de travail à faire et je pense qu'il faudrait organiser une autre réunion d'ici à la réunion de Marrakech, sinon trop de temps va s'écouler entre les deux, et je pense qu'il serait bien de [inaudible] là-dessus.

Je ne sais pas. Quant à la question de la participation, peut-être qu'il serait bien d'envisager d'organiser une réunion d'une journée pour que tout le monde soit au même point, si ça peut les aider. Ou alors, s'il y a quelque chose que nous pouvons faire par le biais d'EUROPOL, de la Commission européenne ou du Conseil de l'Europe, étant donné qu'ils sont en relation avec ces

pays. Si les gens n'ont pas la possibilité de participer activement, ces organisations peuvent aller vers eux et les inviter à participer [inaudible] peut-être un autre point à étudier.

ALICE MUNYUA :

Merci Royaume-Uni de vous proposer pour organiser une réunion avant Marrakech. En ce qui concerne la Commission de l'Union africaine, et je parle là au nom de mon collègue, qui aura peut-être quelque chose à ajouter, nous avons déjà une Convention de l'Union africaine sur la cybercriminalité et la protection des données personnelles. Nous avons donc été amenés à travailler avec bon nombre de nos agences chargées de l'application des lois au niveau de l'Union africaine.

Nous avons eu [inaudible] une réunion à l'issue de laquelle nous nous sommes mis d'accord pour aller vers tous nos agents chargés de l'application des lois en vue de les inviter à participer aux réunions et à contribuer au renforcement des capacités. C'est une tâche que nous aimerions coordonner avec le Royaume-Uni pour voir comment nous pouvons procéder. Il s'agit aussi de s'assurer que nous contactons tous les membres africains avant la réunion intermédiaire. [inaudible] vous voulez ajouter quelque chose ? Oui, d'accord.

Allez-y.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Je ne suis pas sûr de connaître la définition d'une organisation de sécurité publique. Est-ce que cela se réfère à des organisations non chargées de l'application des lois comme [le CERT] ? Quand nous parlons de participation, peut-être qu'on pourrait, si possible, inclure les organisations de sécurité publique dans les communautés ?

ALICE MUNYUA : D'autres commentaires ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Il y aura une réunion du Comité de la convention sur la cybercriminalité vers la fin de l'année, à laquelle assisteront tous ces [inaudible] pays différents. Je ne sais si on peut faire quelque chose en amont. Si beaucoup de gens se réunissent, ça pourrait se faire de toute manière naturellement. Je ne sais pas. Je réfléchis simplement avec vous pour voir ce qui est possible de faire. J'interrogerai mes collègues pour savoir si on peut envisager de mener des activités de sensibilisation dans le cadre de cette réunion en particulier, si vous le souhaitez.

ALICE MUNYUA : Ce que nous allons faire, c'est que nous allons confier ça au Royaume-Uni et à la Thaïlande, qui sont chargés du travail de coordination, et les laisser venir nous présenter le résultat de leur mission et nous pourrons alors leur soumettre toutes nos idées pour qu'ils puissent mieux nous coordonner. Est-ce que ça vous va, le Royaume-Uni et la Thaïlande ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Mon département s'occupe d'affaires concernant le Conseil de l'Europe, donc nous pouvons très certainement aller vers ces personnes et voir si elles peuvent nous aider d'une manière ou d'une autre.

ALICE MUNYUA : Le prochain sujet à aborder concerne les nouveaux gTLD [inaudible] spécification 11.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Juste une précision, en termes de sensibilisation, je pense que nous pouvons nous mettre en relation avec des entités non gouvernementales. Ce serait dans un but informatif, surtout [le CERT] et ceux qui luttent contre les comportements malveillants. En ce qui concerne les membres actuels du PSWG, ce sont des représentants gouvernementaux. Je voulais juste m'assurer que c'était clair pour tout le monde.

ALICE MUNYUA : Merci. D'autres commentaires ? OK, on peut passer au sujet suivant, la spécification 11. John Flaherty ?

JOHN FLAHERTY : Merci beaucoup. Juste un point de contexte sur la spécification 11. Un groupe chargé du cadre de sécurité du registre a été formé vers août 2015 pour se pencher sur une partie du contrat de registre de l'ICANN, qui est conclu avec les registres qui souhaitent acheter des nouveaux gTLD. La spécification dans ce contrat prévoit des exigences en termes de bonnes pratiques que les registres sont tenus de respecter afin de réagir aux menaces de sécurité et de protéger leurs marques contre ces menaces, détaillées dans la spécification 11 et qui correspondent aux menaces auxquelles nous sommes couramment confrontés : programmes malveillants, botnets et hameçonnage. Elle prévoit aussi l'obligation de communiquer périodiquement à l'ICANN le profil de risque d'un registre de nouveaux gTLD.

Des contrats de registre ont été signés en dehors de ce cadre, en place depuis 2013. Je pense que nous en sommes maintenant à environ 1 400 ou 1 500 nouveaux gTLD. Ce groupe de travail vise à fournir un résultat bien précis, à savoir un cadre de sécurité

destiné à établir la manière dont les registres doivent réagir à ces menaces.

Pour être franc, les choses ont évolué lentement depuis août. On espère qu'un démarrage lent laissera place à une accélération finale pour respecter le délai du document préliminaire final, qui est fin janvier 2016.

Actuellement, le PSWG, groupe de travail du GAC, a présenté quelques propositions en fonction des différentes requêtes, que ce soit des demandes d'information, de partage d'informations ou de coordination de la part d'un registre. Nous avons élaboré un document récapitulant les propositions en fonction des questions relatives aux registres. Cela ne constitue pas un cadre en soi. Le cadre consiste à établir la manière dont les registres doivent répondre à ces requêtes tout en gérant leurs marques respectives. L'obstacle auquel nous avons été confrontés jusqu'ici, c'est que nous n'avons pas les réponses des registres. Nous n'avons aucune contribution écrite. Nous avons entendu les nombreuses craintes des registres, des bureaux d'enregistrement et des coprésidents de ce groupe au sujet du cadre, de ce qu'il est et de ce qu'il n'est pas, de ses limites et de sa portée, du fait qu'il ne devrait pas aller au-delà de certaines obligations juridiques et des éventuelles atteintes à la réputation d'une marque. L'ICANN aussi s'est manifestée.

Nous avons plus de questions que de réponses sur la spécification 11. La semaine dernière et cette semaine, l'accent a été mis sur les débats en face-à-face et je pense que cela a contribué à établir un ordre du jour préliminaire pour la session publique de mercredi sur la spécification 11, pendant laquelle nous mettrons certainement cartes sur table, chacun d'entre nous, et nous parlerons de ce que ce cadre peut accomplir relativement aux bureaux d'enregistrement et aux registres de chaque région, ainsi qu'au PSWG, et de ce que nous attendons de chaque partie en termes de travail et des résultats escomptés.

Lorsque vous parlez à la communauté des registres des processus volontaires et des bonnes pratiques, vous obtenez une meilleure collaboration et coordination. Il nous faudrait plus de participation et de collaboration, ainsi qu'un cadre très générique, peut-être plus précis en ce qui concerne les requêtes quotidiennes, histoire d'avoir un cadre assez flexible relativement aux analyses techniques complexes que ces registres pourraient mener à l'avenir.

L'ordre du jour de mercredi devrait mettre l'accent sur l'apprentissage et la collaboration à mettre en œuvre. Nous examinons ce processus de l'extérieur. Nous sommes ceux qui formulent des demandes, pas ceux qui y répondent et nous ne prétendons pas connaître les activités d'un registre.

Mais dans le même temps, nous savons que les registres se diversifient et qu'ils disposent de modèles commerciaux en termes de cybersécurité. Ils ne font pas que vendre des noms de domaine en leur qualité de registre. Ils ont leur propre modèle commercial, c'est pourquoi il est essentiel de leur définir dans un cadre plus large.

Ces registres s'intéressent à la structure associée à un nom de domaine et élaborent des organigrammes en vue d'établir un cadre permettant de savoir quand on peut faire appel à eux, ce qu'ils sont capables de faire, quels sont les produits et études de cas qu'ils peuvent présenter. Par exemple, nous savons qu'ils exercent une influence certaine sur les enquêtes portant sur des botnets. Le PSWG en fera part mercredi quand il évoquera les études de cas et les bonnes pratiques [inaudible] eu recours aux registres et essayé, par ailleurs, de promouvoir une relation post-cadre très productive [inaudible] Je pense que c'était Greg et [Elliot] de Tucows qui voulaient en savoir plus sur les relations avec les registres et sur les recherches WHOIS. Je pense qu'il est beaucoup plus productif d'avoir ce processus bidirectionnel et de partager les bonnes pratiques, plutôt que d'avoir un cadre très formel, très prescriptif et très détaillé.

Nous espérons, en termes de délai – je n'en ai plus pour longtemps – respecter les dates limites établies par l'ICANN.

Mercredi, nous espérons aussi finaliser... Pardon, Fabien, nous n'avons pas les dates limites ?

Nous devrions présenter un premier document préliminaire à la mi-décembre, puis la version finale de ce document préliminaire début janvier, avant de le soumettre à une période de consultation publique pendant le premier trimestre 2016. Nous dépendons totalement des registres, en espérant qu'ils tiennent parole après la session de cette semaine. Donc, dans trois ou quatre semaines après la session de cette semaine, nous devrions avoir [inaudible] un cadre que nous pourrions compléter et améliorer jusqu'à la mi-décembre.

Je vous encourage, si possible, à venir mercredi, de 11 h 30 à 12 h 45. Les registres prépareront leur réponse demain et ils seront très, très nombreux. Ce sujet suscite pas mal de réactions. On pourrait se retrouver à trois contre 50. Donc si vous pouvez venir, tant mieux.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : J'ai juste deux remarques. La première concerne la date de présentation du premier document préliminaire et de la version finale de ce document. Est-ce que vous tenez compte des fêtes de fin d'année ? Ça ne laisse pas beaucoup de temps pour adresser des propositions ou des commentaires.

J'imagine que le document final sera publié avant la réunion de Marrakech, à moins que ce soit après ?

FABIEN BETREMIEUX : Fabien Betremieux, membre du personnel de l'ICANN soutenant cette initiative. Je pense que ça va dépendre de la vitesse à laquelle les cycles de révision peuvent être réalisés entre toutes les parties impliquées, c'est-à-dire vous, les registres et les bureaux d'enregistrement. Mais étant donné que nous aimerions soumettre le document à une consultation publique avant de le finaliser, je ne pense pas que nous aurons le temps de procéder à toutes les révisions entre les parties et à cette consultation avant la réunion de Marrakech. Avec un peu de chance, la version préliminaire sera l'objet d'une consultation publique d'ici là. En tout cas, je pense que c'est le but.

ALICE MUNYUA : OK, merci. D'autres commentaires ? OK, merci. Merci Royaume-Uni de vous charger de ça.

Le sujet suivant concerne le programme de bourse de l'ICANN. Je pense que nous avons déjà fait le tour, à moins qu'il y ait des commentaires ? Bobby ?

BOBBY FLAIM : Je n'ai qu'une seule remarque. Il s'agit d'un autre moyen de procéder en termes de sensibilisation, notamment en ce qui concerne les régions faiblement desservies. Le programme de bourse vise principalement ces régions, les pays en développement. La période de dépôt de candidatures pour la réunion de Marrakech a pris fin la semaine dernière. Ça se passe généralement plusieurs mois à l'avance mais je pense qu'envoyer les informations aux pays en développement encourage des personnes qui ne songeraient pas à participer à finalement venir. Nous pourrions faire ça régulièrement pour chaque réunion, car je pense que ce serait un bon moyen d'augmenter le nombre de participants. Je voulais simplement souligner ce point.

ALICE MUNYUA : Merci. Très bien. Le prochain sujet concerne l'addendum au rapport [préliminaire] sur les médicaments illégaux et contrefaits. Bobby, allez-y.

BOBBY FLAIM : Cette idée vient de la Food and Drug Administration américaine, qui collabore avec quelques autres pays à ce sujet. Je sais que Steve Truick y participe, de même que l'Italie. C'est un sujet qu'ils étudient. Cela a un rapport avec l'article 3.18 du Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement, sur les

signalements d'abus. Steve, je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose.

STEVE TRUICK :

Je dois évidemment en parler, Nick s'attend [inaudible] notre soutien. Je pense que tout ce qui exerce une pression supplémentaire sur les bureaux d'enregistrement pour qu'ils prennent des décisions est une bonne chose, surtout lorsqu'il s'agit du milieu médical, puisque les faits sont flagrants et 99 % du temps, ce n'est pas difficile de faire comprendre aux gens ce qu'il se passe. Je peux vous donner le même site, le même modèle qui a été utilisé 1 000 fois par certaines de ces bandes criminelles. Et lorsque nous présentons ces éléments aux bureaux d'enregistrement, il arrive qu'ils ne se décident toujours pas à prendre des mesures pour autant.

Ce qui me frustre, c'est que lorsque nous nous adressons au département de l'ICANN chargé de la conformité, ils nous répondent parfois, encore maintenant, qu'ils ne transmettront pas les éléments en plus haut lieu et que tel ou tel bureau d'enregistrement a déjà mené une enquête. Le site existe toujours. Mais les dossiers nous sont renvoyés par le département de la conformité. Nous avons soumis ce problème à l'assemblée lors de la dernière réunion et je pense que les choses vont changer.

Mais en ce qui concerne l'addendum, je suis prêt à [le soutenir].
Et je sais que c'est également le cas des Italiens.

FABIEN BETREMIEUX : Je pense que nous attendons de le finaliser avant de le présenter au PSWG sous sa forme écrite.

ALICE MUNYUA : OK. Qui s'en charge ? L'Italie ou les États-Unis ? Je ne me souviens pas.

FABIEN BETREMIEUX : Oui, ce sera probablement Dan Burke de la Food and Drug Administration.

ALICE MUNYUA : OK.

LEE HIBBARD : Je voulais juste dire que nous avons une convention sur [inaudible] criminalité qui a trait à ces questions à la fois en ligne et hors ligne. Je sais que des projets de renforcement des capacités sont en œuvre dans ces domaines. Nous avons aussi cet organe qui gère les questions de soins pharmaceutiques et de santé.

Ce n'est pas seulement une question d'application des lois, mais aussi de sensibilisation quant à l'accès aux médicaments. Il sera toujours possible d'acheter des médicaments illégaux en ligne. Si vous fermez un site, un autre ouvrira ailleurs. C'est pourquoi la question de l'information et de la sensibilisation, pour aider les gens à reconnaître ce qui est fiable et ce qui ne l'est pas, est également fondamentale.

J'ai des collègues qui travaillent là-dessus au Conseil de l'Europe et [inaudible] et ils ont un certain nombre de contacts dans leur réseau. Une fois encore, je ne sais pas si tout cela fait partie des activités de sensibilisation que vous souhaiteriez mener.

Je rappelle aussi qu'il existe des consortiums privés qui rassemblent des représentants de l'industrie et des associations pharmaceutiques, de Google et autres. Il y aussi l'Association européenne des pharmacies par vente à distance. Il existe plusieurs réseaux différents dans lesquels puiser si nécessaire.

ALICE MUNYUA : Merci.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : L'objectif général [inaudible] est tout à fait logique et je pense que tout le monde est d'accord avec ça. L'un des

problèmes mineurs que l'on doit signaler, juste histoire de l'avoir en tête, c'est que lorsqu'on parle de médicaments illégaux et contrefaits, s'il existe des définitions établies ou utilisées ici, nous devons juste nous assurer que les médicaments génériques ne correspondent pas à ces définitions.

Je pense que c'est très important, notamment du point de vue de l'Asie et de l'Afrique.

ALICE MUNYUA :

OK, merci. C'est noté. Le document qui sera présenté reviendra au PSWG, donc si certains veulent adresser des commentaires, le document ne sera évidemment envoyé au GAC qu'après réception de ces commentaires.

S'il n'y a pas d'autres remarques là-dessus, le dernier sujet que je voulais évoquer concerne les différentes discussions découlant de notre réunion d'hier – la réunion du GAC avec la GNSO. Nous avons entendu quelques commentaires aujourd'hui lors de la session publique, indiquant à quel point il est important pour ce groupe de s'impliquer assez tôt dans certains PDP.

C'est pourquoi j'ai noté ce point dans notre programme de travail. J'encourage notre merveilleux secrétariat de soutien au

GAC à nous aider à déterminer quels sont les processus politiques ou autres questions qui nécessitent une réaction de la part du GAC et auxquels le PSWG doit contribuer le plus tôt possible, pour que nous puissions identifier des pistes et savoir qui a le temps, les compétences et les ressources nécessaires pour jouer le rôle de coordinateur en notre nom.

Si vous êtes d'accord, je vais également le noter à l'ordre du jour et nous demanderons au secrétariat du GAC de nous aider avec ça. Karine donnera un coup de main au PSWG pour faire avancer notre travail. Est-ce que vous êtes d'accord ? Oui ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Merci. J'ai une petite remarque à ce sujet. Je pense que c'est une excellente idée. Lorsque j'ai regardé ce programme de travail, j'ai pensé qu'il était tout à fait opportun car nous ne savons pas ce qui est à venir, mais ce programme de travail est très concret et évoque tous les processus dont nous avons connaissance. Mais les choses pourraient être très différentes dans ne serait-ce que deux mois.

En vue de communiquer des informations sur ce que nous faisons et les services que nous fournissons, y compris au GAC, j'ai pensé... Je crois comprendre qu'il existe un modèle établi dont nous ne devons pas nous éloigner, mais peut-être qu'il serait bien, au début, de rappeler nos domaines d'intérêt tels

que notés dans les conditions de référence, afin d’informer le GAC pour qu’il pense éventuellement à nous au cours de ces processus, histoire que quelqu’un nous envoie un courriel ou quelque chose dans le genre. Il s’agit aussi de continuer à éduquer les gens car je pense que s’il y a bien une chose que l’on a pu constater lors de la session publique d’aujourd’hui, c’est qu’il subsiste une certaine confusion dans la communauté quant au rôle que nous jouons et l’objectif que nous visons, et je pense que ce programme de travail est un bon moyen d’expliquer ce que nous pouvons faire ou pas à tout le monde autour de nous.

ALICE MUNYUA :

Je suis d’accord. D’autres commentaires ? Bien, ce sera donc noté comme activité en cours dans le programme de travail, identifier les domaines où nous devons... Nous allons présenter ça au GAC mardi, histoire de l’informer et évidemment, d’obtenir son aval. Merci.

Je donne la parole à Wanawit.

WANAWIT AHKUPUTRA :

Karine, vous disposez d’informations sur les questions relatives à la révision de la concurrence, ainsi que de la confiance et du choix du consommateur prévue par l’Affirmation d’engagements, n’est-ce pas ? Pouvez-vous nous en dire plus ?

KARINE PERSET :

Pour résumer, le 1^{er} octobre dernier, un appel à volontaires a été lancé pour la révision de la concurrence ainsi que de la confiance et du choix du consommateur, prévue par l’Affirmation d’engagements, le but étant d’examiner le programme des nouveaux gTLD et d’analyser ses résultats en termes de protection des consommateurs et de concurrence.

Nous espérons avoir un membre du PSWG dans cette équipe de révision. J’ai l’intention de déposer ma candidature mais ça n’empêche personne de faire de même. Nous voulons nous assurer que notre groupe joue un rôle dans ce processus de révision. C’est un bon exemple illustrant le besoin d’avoir quelqu’un dans ce groupe dès que possible, histoire de ne pas avoir à jouer aux devinettes, façon de parler, et de simplement réagir une fois que l’équipe aura adopté une position.

Nous voulons être en mesure d’influencer ce processus dès le début afin de nous assurer que notre point de vue sera pris en compte.

WANAWIT AHKUPUTRA :

[Laureen], vous ferez circuler. Il me semble que [l’AP] va envoyer un courriel. Ils [inaudible] circuler cet appel à volontaires et il y a une page web à ce sujet qu’ils doivent faire circuler. [inaudible]

LAUREEN KAPIN : Oui, je vous envoie le lien. C'est une procédure de candidature officielle. Ils ont lancé un appel à candidatures. Je crois comprendre que 15 personnes seront sélectionnées. C'est un processus particulier qui doit être respecté. J'envoie le lien.

ALICE MUNYUA : OK. Merci beaucoup. Nous ferons en sorte qu'un membre du PSWG contribue à cette révision. Je ne sais pas si... Olof, vous pouvez peut-être me corriger si j'ai tort, si le processus de sélection des membres des équipes de révision de l'Affirmation d'engagements a changé. Il me semble qu'avant, c'était au président du GAC et au président du Conseil d'administration de choisir les membres. Olof, vous pouvez peut-être nous éclairer ? Merci.

OLOF NORDLING : Merci, madame la présidente. Olof Nordling, membre du personnel de l'ICANN, juste pour info. En ce qui concerne les révisions prévues au titre de l'Affirmation d'engagements, ce sont bien les présidents respectifs du GAC et du Conseil d'administration qui choisissent les membres de l'équipe. En ce qui concerne les autres révisions, cette mission est confiée au

PDG et au président du GAC. Cela nous [inaudible] d'autres révisions, si je me rappelle bien.

Les gens déposent eux-mêmes leur candidature. La date limite est le 30 octobre. Dans certains cas, les SO/AC peuvent décider d'organiser une session pour entendre certaines personnes, apporter leur soutien à certains candidats. Il me semble que la GNSO a déjà fait ça mais c'était avant que j'arrive au GAC. Le GAC n'a jamais procédé de la sorte mais il est ouvert.

Le plus rapide, c'est que les personnes intéressées se désignent et remplissent le formulaire. Après ça, les deux sélectionneurs, dont le président du GAC, choisissent des candidats. Est-ce que c'est assez clair, même s'il est tard ?

ALICE MUNYUA :

Oui, merci. J'ai une bonne mémoire. Nous avons déjà eu des révisions et le GAC a proposé quelques noms pour d'autres révisions. Je me rappelle de la révision du WHOIS, il me semble que l'Australie et le Kenya avaient été proposés pour la révision de la sécurité et de la stabilité. Donc, si ce processus est toujours le même, nous pourrions peut-être faire cette présentation demain et expliquer que le PSWG estime nécessaire d'avoir un de nos membres au sein de cette équipe de révision. Je vous remercie pour cette précision.

D'autres commentaires, surtout à propos du programme de travail ? Est-ce que nous avons raté quelque chose, ou est-ce qu'il y a un autre point qui doit être abordé selon vous ? Conseil de l'Europe ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Est-il [inaudible] de discuter d'une éventuelle coopération/coordination avec le Groupe de travail sur les droits de l'Homme et [inaudible] ?

ALICE MUNYUA : Vous voulez dire au sein du GAC ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Entre les deux groupes. Il y a des sujets à aborder qui nous sont peut-être communs.

ALICE MUNYUA : Je suis désolée, je ne comprends pas la question. Quels groupes de travail ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Le Groupe de travail du GAC sur les droits de l'Homme et le droit international.

ALICE MUNYUA : Ah oui ! Nous avons eu notre première réunion hier. Merci beaucoup Cathrin. Vous avez identifié les sujets communs et les possibles sources de litiges. J'ai évoqué ce point avec le président du GAC et nous avons eu une réunion avec tous les présidents des groupes de travail hier. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un domaine qui nécessite une collaboration continue entre les présidents de ces groupes.

Nous avons aussi noté que le GAC n'avait pas encore abordé les conditions de référence du Groupe de travail sur les droits de l'Homme. Nous devons donc revenir là-dessus. Une fois que ce sera fait, les deux groupes pourront aborder tous les sujets sur lesquels nous devons peut-être travailler conjointement, à moins que chaque groupe se charge d'une question en particulier. Merci.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : J'aimerais seulement dire qu'effectivement, on peut se pencher sur la question de la sécurité mais il faut aussi tenir compte des droits de l'Homme. Il est important d'atteindre un équilibre entre ces deux domaines, qui ont été mentionnés par la Commission.

Par exemple, le Comité de la convention sur la cybercriminalité a récemment élaboré l'article 15 sur les protections des droits de l'Homme eu égard à l'application des lois. C'est donc très

important de commencer [inaudible] pour garantir la sécurité, mais de façon proportionnée. Merci.

ALICE MUNYUA :

Ouais. Je pense que c'est au GAC de décider. Nous devons encore discuter des conditions de référence du Groupe de travail sur les droits de l'Homme et du PSWG. Celles-ci ont déjà été approuvées et validées. Nous verrons où ça nous mène. Je pense que ce sera pour mercredi.

S'il y a d'autres sujets que vous souhaitez évoquer... Pas seulement le Groupe de travail sur les droits de l'Homme mais aussi d'autres groupes de travail. Je vous serais reconnaissante d'attirer notre attention sur ces sujets car les présidents des groupes de travail vont se réunir tous les trimestres pour évoquer certaines de ces questions. Merci.

Je pense qu'il est l'heure. D'autres questions? Pas d'autres questions, bien. J'aimerais tous vous remercier. Je crois que c'était notre troisième réunion en face-à-face. Nous avons fait un beau travail et j'attends avec impatience la prochaine réunion intermédiaire qui aura lieu au Royaume-Uni. Mardi, soit demain, je présenterai au GAC notre programme de travail et les progrès réalisés jusqu'ici. Je ne sais pas si le GAC approuvera ce programme de travail. Je pense qu'on devra revoir les domaines où nous aurons besoin de ressources, et les dirigeants du GAC

devront nous aider à déterminer où trouver les ressources nécessaires pour certaines activités. Je pense que ce programme pourrait être accepté sur le principe, mais qu'il faudra définir les détails.

Merci beaucoup à tous et bonne soirée. À demain.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Merci Alice et Wanawit pour votre soutien.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Excusez-moi, je peux poser une question personnelle ? Quelqu'un a la [bible] de Bobby, qui est en fait la mienne et j'aimerais vraiment la récupérer.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : C'est une expression officielle, [la bible de Bobby] ?

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]